

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Diplôme d'Etat d'Infirmier en Pratique Avancée - parcours Urgences (FC) - Niveau Master



Niveau d'étude
visé
BAC +5



ECTS
120 crédits



Durée
2 ans



Composante
UFR de santé,
médecine
et biologie
humaine

Présentation

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Compétences attestées :

La formation d'IPA Urgence ne peut exercer que dans un établissement de santé disposant d'une autorisation d'activité de soins de médecine d'urgence. Elle est organisée autour d'une 1^{ère} année de tronc commun permettant de poser les bases de l'exercice infirmier en pratique avancée et d'une 2nde année centrée sur les enseignements spécifiques liés à la mention choisie.

Il s'agit d'une formation universitaire de grade master, qui s'inscrit dans un parcours licence-master et donne

la possibilité de poursuivre vers une formation doctorale. Les deux années de formation mènent au diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée.

Objectifs

La formation proposée par l'Université Sorbonne Paris Nord, en partenariat avec le Département Universitaire et l'IFITS permettra aux infirmiers en pratique avancée de développer une expertise afin d'enrichir la collaboration interdisciplinaire avec l'ensemble des acteurs du parcours de santé au service des usagers.

Trois mentions sont proposées en deuxième année à l'Université Sorbonne Paris Nord :

- Pathologies Chroniques Stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires (PCS)
- Psychiatrie et santé mentale (PSM)
- Urgence (URG)

Savoir-faire et compétences



Liste des activités visées par le diplôme d'Etat d'IPA :

- Observation, recueil et interprétation des données dans le cadre du suivi médical d'un patient dans son domaine d'intervention,
- Prescriptions, renouvellement de prescriptions et réalisation d'actes techniques dans le cadre du suivi d'un patient dans son domaine d'intervention,
- Conception, mise en œuvre et évaluation d'actions de prévention et d'éducation thérapeutique,
- Participation à l'organisation du parcours de soins et de santé du patient,
- Mise en œuvre d'actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles,
- Contribution à des études et des travaux de recherche

Liste des compétences évaluées :

- 1 Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées,
- 2 Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé,
- 3 Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique,
- 4 Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés,
- 5 Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique,
- 6 Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques.

Les activités et les compétences sont déclinées pour chacun des domaines d'intervention précédemment cités.

Organisation

Contrôle des connaissances

Plusieurs modalités d'évaluation sont prévues. Elles correspondent à la double exigence de l'évaluation académique et de l'évaluation de nature professionnelle :

- Examen sur table visant à montrer la capacité de l'étudiant à exposer (une connaissance, un point de vue, un scénario, un argumentaire) dans un temps déterminé.
- Travail individuel visant à évaluer la capacité de l'étudiant à réaliser seul un travail d'application (plan, organisation, schéma).
- Travail collectif visant à faire atteindre par les étudiants une performance collective (enquête, modélisation...).
- Rédaction de fiches de lecture/note de synthèse à partir d'ouvrages ou d'articles.

Par ailleurs, l'ingénierie de l'évaluation s'appuie sur l'analyse de la littérature en docimologie et docimastique. C'est ainsi que l'utilisation de nouvelles techniques d'évaluation viendra compléter celles préconisées dans les textes officiels pour l'accréditation par le ministère. Pour exemple, l'évaluation des compétences cliniques des IPA fera appel à des situations simulées, technique largement recommandée dans d'autres secteurs des formations en santé (en particulier la formation des étudiants en médecine).

A ces modalités s'ajoutent :

- L'évaluation du rapport de stage en première et 2ème années.
- L'évaluation du mémoire, présenté sous la forme d'un article ou d'un protocole de recherche, soutenu devant un jury sur une durée d'une heure (vingt minutes de présentation ; une demi-heure de réponse aux questions



des membres du jury ; dix minutes pour la délibération du jury).

L'ensemble de la validation des UE de chaque année du Master équivaut à 60 ECTS (120 ECTS pour les 2 années).

Aménagements particuliers

Entrées directes en 2^e année via VAP selon le parcours de l'étudiant.

Admission

Conditions d'admission

Peuvent prétendre à la première année de formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée les candidats justifiant soit du diplôme d'Etat d'infirmier ou d'un diplôme, certificat ou autre titre mentionné aux articles L. 4311-3 ou L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d'exercer la profession d'infirmier en France, soit d'un diplôme ou d'une autorisation d'exercice délivrée par l'autorité compétente en application de l'article L. 4311-4 du code de la santé publique.

Cependant, l'exercice en tant qu'IPA est réservé aux personnes ayant exercé au moins pendant 3 années en équivalence temps plein en tant qu'IDE.

L'exercice en qualité d'IPA, quelle que soit la mention, nécessite trois ans d'exercice en qualité d'infirmier en service de soins, en rapport avec la mention choisie.

Modalités de candidature

Prévoir une ouverture des candidatures courant mars pour un début de formation en septembre de l'année universitaire suivante.

La sélection des candidats se fait sur dossier d'admissibilité et sur entretien d'admission via le site <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>

En M2 :

Poursuite d'études suite à un DE1.

Demande d'entrée directe en M2 accessible pour les IPA diplômés souhaitant changer de mention.

À noter que les infirmiers DE du secteur psychiatrique (ISP) ne peuvent accéder à la formation qu'en vue d'obtenir le diplôme d'Etat en pratique avancée avec la mention « psychiatrie et santé mentale ».

L'entrée en M2, pour les candidats non titulaires du M1, est soumise à un processus de sélection permettant d'évaluer l'acquisition des compétences relatives aux M1. Cela se fera sur le principe de la Validation des Acquis Professionnels (VAP), et après validation par l'équipe pédagogique.

Pour cela, le candidat devra :

1- Remplir le dossier de candidature (sur le portail e-candidat <https://ecandidat.univ-paris13.fr/ecandidat/#!accueilView>). Le CV et la lettre de motivation devront mettre l'accent sur : son expérience, ses productions écrites, son projet professionnel, son projet de travail de recherche, et les modalités de financement de sa formation.

2- Participer à un entretien individuel. L'entretien permet de valider le projet professionnel poursuivi et les modalités de financement de la formation.



L'entrée en M2 semestre 3 est soumise à un processus de sélection permettant d'évaluer l'acquisition des compétences relatives aux semestres 1 et 2 du M1.

Droits de scolarité

Frais pédagogiques de formation annuels :

Tarif 1 : 5000 euros (financement institutionnel)

Tarif 2 : 3500 euros (financement individuel) Droits frais de scolarité annuels:

Tarifs fixés selon arrêté ministériel.

(Les droits de scolarité sont d'environ 250€)

L'Agence régionale de santé d'Île-de-France soutient le déploiement des IPA par la formation dispensée dans les universités accréditées, pour la rentrée universitaire 2024

Dans ce cadre, un appel à candidature est ouvert. Vous trouverez les informations sur ce dispositif à partir du lien suivant :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/infirmiers-en-pratique-avancee-deploiement-des-ipa-en-ile-de-france>

Capacité d'accueil

30 étudiants pour la première année commune puis 20 par M2

Et après

Poursuite d'études

Possibilité de poursuite d'études en formation doctorale.

Passerelles et réorientation

Après le M1, l'étudiant confirme son choix de domaine d'intervention.

Insertion professionnelle

L'infirmier en pratique avancée peut exercer en ambulatoire :

- Au sein d'une équipe de soins primaires coordonnée par le médecin (ex maison ou centre de santé),
- En assistance d'un médecin spécialiste, hors soins primaires,
- En établissement de santé ou médico-social,
- En libéral

Type d'emplois accessibles :

Le diplôme d'Etat permet d'exercer la profession d'infirmier en pratique avancée dans le domaine d'intervention correspondant à la mention obtenue :

- Pathologies chroniques stabilisées ; prévention et polypathologies courantes en soins primaires ;
- Psychiatrie santé mentale ;
- Urgence.

Contacts



Contacts

Responsable pédagogique

Aurore MARGAT

✉ aurore.margat

Coordination pédagogique

Juliette EKPE

Contact administratif

Contact formation continue

☎ 01 49 40 37 64

✉ acc-cfc@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.fcu-paris13.fr/site/Home.html>

Contact administratif

Contact validation des acquis

☎ 01 49 40 37 04

✉ svap-cfc@univ-paris13.fr

Service Valorisation, Orientation et Insertion
professionnelle de l'Etudiant (Campus de
Bobigny)

☎ 01 48 38 88 38

✉ orientationbobigny.voie@univ-paris13.fr

🌐 <http://www.scuio.univ-paris13.fr>



Organisation

Le Master IPA, organisé sur deux années M1 et M2, est composé de quatre semestres. Le M1, organisé en deux semestres S1 et S2, a pour objectif la préparation des étudiants au socle de base des connaissances attendues du futur IPA. Le M2, organisé lui aussi en 2 semestres S3 et S4, est consacré à une spécialisation dans le parcours choisi par l'apprenant (PCS ou PSM ou URG). Le diplôme repose sur une pédagogie mixte, utilisant présentiel et distanciel.

Les méthodes pédagogiques permettent l'acquisition progressive de compétences par résolution de problèmes de complexité croissante au fil des deux années. Une place importante est accordée aux stages pour une mise en œuvre réflexive des compétences acquises en situation réelle de pratique, sous la responsabilité d'un double tutorat clinique et académique.

Le modèle proposé par l'USPN a souhaité s'adosser à un modèle pédagogique innovant qui concourt à l'émergence d'une nouvelle profession.

Dans l'objectif de concevoir une approche pédagogique ancrée dans les Sciences infirmières, le dispositif pédagogique s'adosse aux quatre concepts fondamentaux de la discipline, constituant le métaparadigme infirmier (Fawcett, 1984) : La personne, la santé, l'environnement et les soins.

En lien avec les théories humanistes sur lesquelles s'adosent ces concepts, cinq principes pédagogiques fondent l'organisation du Master IPA :

- Le socioconstructivisme,
- Une approche par compétences
- Un apprentissage par situation problème et selon une complexification en spirale,

Une formation en alternance, en *blended learning*, et appuyée sur l'expérience clinique, intégrant de la simulation

- La co-construction

Lieux de formation :

M1 : USPN (campus de Bobigny)

M2 PCS : USPN (campus de Bobigny)

M2 URG : USPN (campus de Bobigny)

M2 PSM : IFITS (campus de Neuilly sur Marne) et USPN (campus de Bobigny).

M2 URG : USPN (campus de Bobigny) et partenariat avec le SDIS 77

